

## Taux de conversion

# Une question de gestion des risques

L'avenir du 2<sup>e</sup> pilier ne réside pas dans l'attachement à des pourcentages symboliques, mais dans une approche honnête des réalités économiques. Des taux de conversion techniquement corrects, une rémunération ciblée et une analyse systématique des risques constituent une voie plus durable.

Auteur: **Christian Heiniger**

Le taux de conversion (TC) est souvent considéré de manière isolée – comme une valeur fixe pour le calcul de la rente de vieillesse. En réalité, il s'agit d'un élément central de la gestion des risques d'une institution de prévoyance (IP). Il influence non seulement le montant de la rente, mais aussi directement la stabilité financière de l'IP. Un TC trop élevé entraîne une redistribution des revenus de la fortune, le versement de rentes supérieures au niveau pouvant être financé de manière réaliste et, en fin de compte, un affaiblissement du bilan.

C'est pourquoi le TC ne devrait pas être compris comme une promesse de prestation statique absolue, mais comme une grandeur fixée dans le contexte de la capacité de risque, mais aussi de la stratégie de placement. Celui qui fixe « correctement » le TC pratique une gestion active des risques et protège à long terme tous les groupes d'assurés – actifs et retraités.

### **Le TC n'est pas une donnée politique, mais mathématique**

Bien que le TC soit souvent utilisé dans le débat politique comme un instrument de gestion sociopolitique, il repose sur des bases actuarielles clairement définies. Les trois facteurs décisifs sont le taux d'intérêt technique, l'espérance de vie et les prestations coassurées telles que les rentes de conjoint, de partenaire ou d'enfant. Lorsque le TC est calculé avec un taux technique différent de celui utilisé pour l'établissement du bilan des engagements, on parle souvent du taux technique implicite dans le TC. Un TC qui ne

devrait pas être adapté chaque année suppose une fixation réaliste de ces paramètres, comme décrit ci-dessous. Etant donné que le taux technique pour l'établissement du bilan est désormais adapté chaque année par de nombreuses caisses de pensions en raison de la réglementation actuelle de la DTA 4 et que, par contraste, le TC reste généralement constant, il est inévitable que le taux technique implicite dans le TC diffère en général du taux technique pour l'établissement du bilan.

### **Conséquences d'un écart de taux d'intérêt**

Un problème peut survenir lorsque le taux d'intérêt implicite appliqué pour le TC est fixé à un niveau nettement plus élevé que le taux d'intérêt technique utilisé pour évaluer les rentes en cours. Cette différence de taux d'intérêt entraîne des pertes de conversion ou de retraite. Le capital mis à disposition au moment de la retraite ne suffit pas à financer les rentes à vie – le besoin de financement supplémentaire doit être couvert par d'autres sources.

Dans l'ensemble, un TC trop élevé augmente le rendement cible de la fondation. Un TC de 6.8 % peut facilement pousser ce rendement théorique vers le haut d'un point de pourcentage dans le cas d'une structure d'âge avec beaucoup de personnes de plus de 55 ans et un taux technique de 2 % ou moins: la stratégie de placement doit rapporter davantage pour compenser le besoin supplémentaire. Dans le même temps, la marge de

mancuvre pour rémunérer les avoirs de vieillesse des assurés actifs diminue. Il en résulte plus de redistribution, moins d'équité, plus de charge pour les porteurs de risques (assurés actifs) et une confiance affaiblie dans le système à long terme.

### **La capacité à assumer des risques comme condition préalable à la détermination du TC**

Avant de définir ou d'adapter un TC, il convient d'analyser la capacité de risque de la fondation. La question centrale est la suivante: quel rendement peut être atteint de manière réaliste à long terme avec le placement de la fortune, sans augmenter de manière excessive le risque d'une sous-couverture ne pouvant pas être assainie par ses propres moyens? Le rendement théorique – c'est-à-dire le rendement nécessaire pour maintenir le degré de couverture – est un indicateur décisif à cet égard.

Un rendement cible plus faible est lié à des risques de découvert plus faibles, c'est-à-dire à une capacité de risque plus élevée. La capacité de risque est une mesure directe du risque de placement supportable, afin que la probabilité d'une sous-couverture au cours des cinq prochaines années reste inférieure à 2.5 % par exemple. Si le TC augmente, le rendement théorique augmente également – et donc la probabilité de ne pas atteindre le rendement cible avec le revenu de la fortune, ce qui est particulièrement problématique dans une situation de sous-couverture. Un rendement théorique trop

élevé dépasse souvent la capacité de risque structurelle, surtout dans le cas des IP à forte proportion de retraités.

### **Un taux d'intérêt plus bas, une rémunération plus élevée – plus d'avantages pour les assurés**

C'est une erreur largement répandue de croire qu'un taux de conversion élevé est automatiquement meilleur pour les assurés. Dans la pratique, les assurés profitent généralement davantage d'une rémunération élevée de leur avoir de vieillesse que d'un TC artificiellement maintenu à un niveau élevé. Cela est particulièrement évident pour les assurés qui changent d'employeur et quittent l'institution de prévoyance avec leur prestation de libre passage. Concrètement, le potentiel de rémunération est d'autant plus élevé que la prestation garantie (le TC) est faible.<sup>1</sup> Bien entendu, le TC ne doit pas être calculé avec un taux d'intérêt technique implicite inférieur au taux d'intérêt technique de l'institution de prévoyance, car des bénéfices de retraite seraient alors comptabilisés. C'est le cas lorsque, dans le bilan de la caisse de pensions, la réserve mathématique de la rente après un départ à la retraite est inférieure à l'avoir de vieillesse avant le départ à la retraite.

Le graphique (page 60) illustre cette relation à l'aide d'un modèle de calcul avec

<sup>1</sup> Au sujet du TC et de la rémunération, voir également l'article Jost/Wyss (page 58).

une caisse de pensions modèle qui est inscrite au bilan avec un taux d'intérêt technique de 1.5% et qui verse les avoirs avec un taux de conversion technique correct de 4.7%. Avec une part des avoirs de vieillesse des actifs de 60% et une part de la réserve mathématique des retraités de 40%, le taux d'intérêt possible est de 3%. Avec un taux de conversion croissant jusqu'à 6.8%, le potentiel de rémunération tombe à environ 1.4%, afin d'obtenir à la fin de l'année le même degré de couverture que dans le premier cas. Cela représente 1.6% d'intérêts en moins, et ce chaque année.<sup>2</sup> Pour les bénéficiaires de capitaux et les assurés qui quittent l'entreprise parce qu'ils changent d'employeur, il s'agit d'une perte de prestations considérable.

### **Assainissement et découvert: un rendement théorique plus faible est un avantage**

Dans les phases de sous-couverture ou d'assainissement, l'avantage d'un TC techniquement correct est particulièrement évident. En effet, plus le rendement théorique est bas, plus la fondation peut se rétablir rapidement, même en cas d'évolution modérée du marché. La flexibilité financière augmente, les risques diminuent.

### **TAKE AWAYS**

- Le taux de conversion est plus qu'une simple formule de rente – c'est un élément de pilotage central dans la gestion des risques de la prévoyance professionnelle.
- Le traiter comme une donnée politique, c'est mettre en péril l'équilibre financier de la fondation.
- En revanche, si l'on adapte le taux de conversion de manière sobre, mathématique et stratégique, on assure la stabilité, l'équité et la performance du système à long terme.

Un TC techniquement correct permet de constituer plus rapidement des réserves, car il n'est pas nécessaire de réserver un capital supplémentaire pour la rente en cours après un départ à la retraite. L'objectif d'assainissement (degré de couverture >100%) peut ainsi être atteint plus rapidement, avec une probabilité moindre de mesures radicales pour les assurés actifs ou les employeurs. |

<sup>2</sup> Le montant concret des pertes de retraite dépend également de manière déterminante de la structure d'âge des actifs et doit être calculé individuellement pour chaque caisse de pensions.